

Direction Aménagement et Développement Urbain

Envoyé en préfecture le 06/11/2019 Reçu en préfecture le 06/11/2019 9

ARRET ID: 974-219740123-20191106-AR2019_510-AR

Prescrivant la mise à disposition du dossier relatif au projet d'implantation d'une antenne relais de radiotéléphonie sur la Commune de Saint-Joseph

Le Maire de la Commune de Saint-Joseph.

Vu le Code de l'urbanisme, notamment ses articles L.121-24 et R.121-6,

Vu le Code des postes et des communications électroniques, notamment l'article L,34-9-1,

ARRÊTE

- Article 1er .-Il est procédé à la mise à disposition du public du dossier relatif au projet d'installation d'une antenne relais de radiotéléphonie sur la Commune de Saint-Joseph, lieu-dit "ZAC LES TERRASS".
- Un dossier d'information ainsi qu'un registre seront déposés à la mairie de Article 2 .-Saint-Joseph, pendant 15 jours consécutifs, et seront consultables du 14 novembre 2019 au 28 novembre 2019 aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.
- Article 3.-Chacun pourra prendre connaissance du dossier d'information et consigner éventuellement ses observations sur le registre jusqu'au jeudi 28 novembre 2019 à 16h00.
- A l'expiration du délai de cette mise à disposition, l'autorité compétente établira un bilan Article 4.et prendra la décision d'autoriser ou non ce projet en prenant en compte des diverses observations.
- Article 5.-Copie du présent arrêté sera publiée et/ou affichée en mairie, aux endroits habituels d'affichage de la commune de Saint-Joseph, sur le site internet de la Commune, au lieu d'implantation du projet.

Fait à Saint-Joseph, le 0 6 NOV. 2019 Le Maire.

L'élu délégué

HUET Henri Claude